



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE RIVIERE**  
**SEANCE DU MERCREDI 10 JUIN 2020**

**Nombre de conseillers en exercice : 15**

**Présents : 15**

**Votants : 15**

**Date de la convocation : Le 05/06/2020**

L'an deux mille vingt, le mercredi 10 juin à 19h30, le conseil municipal de la commune de Rivière était réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gabriel BERTEIN, Maire de la Commune.

**Etaient présents :**

- Monsieur Gabriel BERTEIN,
- Madame Brigitte GRENIER,
- Monsieur Loïc OGER,
- Madame Monique DELVINCOURT,
- Monsieur Alain CONTART,
- Madame Justine CARINCOTTE,
- Monsieur Olivier ANDRIEUX,
- Madame Audrey GUILLAUME,
- Monsieur Jérémy FAUCON,
- Madame Apolline GUILLAUME,
- Monsieur Vincent ZIOLKOWSKI,
- Madame Laurence BAUDOUX,
- Monsieur Jean-Claude DESAILLY,

- Madame Christine DEBAL,
- Monsieur Julien KULAS

Est nommé secrétaire administratif Monsieur Florent HOEL

---

### **1. Indemnités du Maire et des Adjointes**

Monsieur le Maire, Bertein Gabriel, donne lecture au Conseil Municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonctions du Maire et des adjoints et l'invite à délibérer.

Vu le CGCT, notamment ses articles L,2123-20 à L.2123-24

Vu le CGCT, notamment son article R,2123-23

Considérant que les articles L,2123-23 et L 2123-23-1 et le CGCT fixent le taux maximum et qu'il y a ; lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités allouées au Maire et aux adjoints.

Considérant que la commune de Rivière compte 1123 habitants.

**ARTICLE 1 :** A compter du 28 mai 2020, le montant de l'indemnité de fonction du Maire prévue à l'article L 2123-231 précité est fixé comme suit :

- 30,96% de l'indice brut 1027

M. le Maire demande le vote des indemnités du Maire.

M. Kulas prend la parole pour demander le vote simultané des indemnités du Maire et des Adjointes car ceux-ci rentrent dans le budget global. M. Kulas présente ses calculs concernant la charge financière des indemnités, pour l'ensemble du mandat, le coût s'élève à 264 000€ contre 260 000€ sur le mandat précédent.

Il précise qu'une économie de 60 000€ avait été annoncée lors de la campagne électorale, donc les indemnités ne devaient pas dépasser les 200 000€. De plus, M. Kulas demande à M. le Maire si des indemnités seront versées aux conseillers municipaux.

Il continue en précisant que la campagne électorale de la liste « Ensemble agissons pour Rivière » présentait des projets ambitieux. Pour M. Kulas le financement de ces projets nécessite des économies et celles-ci peuvent se faire sur les indemnités du maire, adjoints et conseillers.

Il interroge M. le Maire sur le calcul des 60 000€ d'économie.

M. le Maire rappelle que le chiffre de 60 000€ est l'engagement pris pendant la campagne électorale. Ce chiffre correspond à l'écart entre l'enveloppe maximum officiellement allouée aux indemnités (366 000€) et l'ensemble des indemnités réellement utilisées, calculé sur les 6 ans du mandat.

Il n'a jamais été question, pour la liste « Ensemble agissons pour Rivière », de comparer avec les indemnités du mandat précédent. M. le Maire rappelle aussi que cette notion d'« économie » va s'appliquer à de nombreux domaines autres que le sujet des indemnités.

M. le Maire précise que les indemnités proposées aujourd'hui donnent un écart, non pas de 60 000€, mais de 100 000€ par rapport à l'enveloppe globale. Cet écart entre 100 000€ et 60 000€ de l'engagement de campagne, nous donne la possibilité d'allouer en cours de mandat, une indemnité à un conseiller officiellement délégué sur une action importante. Cela sera décidé par le conseil en cours de mandat.

M. le Maire présente aussi la nouvelle façon de fonctionner qui va davantage responsabiliser et impliquer les élus qui le souhaitent.

De plus, M. le Maire rappelle que les indemnités allouées seront rendues publiques (parution dans le bulletin communal).

M. Kulas s'interroge sur l'exécution financière des projets présentés lors de la campagne électorale et sur l'impact sur le budget.

M. le Maire lui précise que le travail sur le budget doit se faire et être validé avant fin juillet. Ce sujet sera abordé par la suite. M. le Maire recentre le sujet sur l'objet de la délibération et demande de procéder au vote des indemnités du Maire.

**12 pour – 1 contre – 2 abstentions**

**ARTICLE 2** : A compter du 28 mai 2020, le montant de l'indemnité de fonction des adjoints prévue à l'article L 2123-23 précité est fixé comme suit compte tenu de l'exercice effectif des délégations de fonctions assurées par les intéressés :

- 1ère adjointe : 15.84% de l'indice brut 1027
- 2ème adjoint : 15.84% de l'indice brut 1027
- 3ème adjointe : 15.84% de l'indice brut 1027
- 4ème adjoint : 15.84% de l'indice brut 1027

M. le Maire demande le vote des indemnités des adjoints.

**12 pour – 3 contres.**

## **2. Commission Finances**

M. le Maire rappelle la loi et la réglementation concernant la création d'une commission finance.

Elle sera composée de 3 élus de la majorité et d'un élu de la minorité. Sous la présidence du

Maire. M. le Maire sollicite les élus de la majorité M. Loïc Oger, Mme. Grenier, Mme. Guillaume se proposent pour intégrer de cette commission. M. le Maire sollicite également les élus de la minorité. M. Kulas se propose pour l'intégrer également. M. le Maire propose de valider cette commission ainsi constituée.

15 pour.

### **3. Taux de contributions directes**

Monsieur le Maire prend la parole pour présenter les taux d'imposition pour l'année 2020, il précise qu'ils sont reconduits automatiquement si le conseil municipal ne les vote pas. Il est proposé à l'ensemble des élus de garder les taux de l'année dernière.

L'ensemble du conseil vote pour.

<b>Libellés</b>	<b>Taux 2019</b>	<b>Taux 2020 proposés</b>	<b>Taux 2020 votés</b>
<b>Taxe Habitation</b>	<b>9.89%</b>	<b>9.89%</b>	<b>9.89%</b>
<b>Taxe foncière Propriétés bâties</b>	<b>9,79%</b>	<b>9,79%</b>	<b>9,79%</b>
<b>Taxe foncière Propriétés non bâties</b>	<b>38,79%</b>	<b>38,79%</b>	<b>38,79%</b>

Soit un produit attendu de **132 202€**.

### **4. Site internet**

M. le Maire laisse la parole à M. Ziolkowski pour la présentation du site internet. M. Ziolkowski présente un modèle de site, il aborde en premier le choix du nom de domaine.

Le groupe de travail avait arrêté sa décision sur deux noms :

- Communederiviere.fr
- Villagederiviere.fr (Potentiellement un site pour le patrimoine)

Il précise que Riviere.fr était déjà pris, donc inaccessible.

Concernant le site, M. Ziolkowski, présente les futures informations accessibles sur le site :

- Informations pratiques (compte-rendu du conseil municipal, les services publics, les associations)
- Informations dynamiques regroupant les informations d'actualités.

Il est prévu aussi d'instaurer un forum d'échanges entre les habitants et les élus.

La commune aura une messagerie avec plusieurs boites-mail.

Pour ce qui est du choix de l'hébergeur, le groupe de travail s'est penché sur 3 hébergeurs français, qui sont OVH, Gandi, LWS.

Le choix fut motivé par les performances et la sécurité assurées par l'hébergeur.

M. Ziolkowski présente les hébergeurs avec leurs avantages et défauts.

Pour OVH, l'offre répond aux besoins techniques avec un niveau de sécurité de base. Par contre, celui-ci n'offre pas d'optimisation en termes d'accès.

Pour Gandi l'offre répond également aux besoins techniques avec un module d'optimisation offert. Sur le plan de la sécurité, celui-ci est peu étoffée.

Enfin, pour LWS, l'offre correspond toujours aux besoins techniques avec un module de sécurité avancé. Le défaut de cet hébergeur est au niveau du coût final et sur la gestion du site car il n'y a pas de certificat SSL.

M. Ziolkowski termine sa présentation par l'aspect financier, en précisant que l'offre d'OVH est la meilleure en termes de rapport qualité/prix : pour deux noms de domaines avec 5 boites-mail, le coût s'élève, pour la première année, à 43,06€ puis à 60€ les autres années.

M. Kulas prend la parole pour interroger M. Ziolkowski sur la possibilité d'évolution du site internet en offrant plus d'option aux visiteurs.

M. Ziolkowski répond en précisant que le site internet va permettre de soulager le secrétaire M. Hoel et que le développement se fera par des membres de l'équipe municipale. De plus, l'application qui supporte le site est évolutive. Il continue en abordant le fait qu'une « rubrique « boîte à idée » peut être disponible sur le site internet. Il termine en argumentant le fait que le contrat est valable 1 an, donc l'engagement de la commune est limité dans le temps, en cas de défaillance de l'hébergeur, la commune pourra en changer.

Mme. Debal s'interroge sur l'estimation de nombre de visiteur sur le site internet.

M. Ziolkowski précise que la fréquentation ne sera pas immense et qu'il y aura un suivi des statistiques afin de planifier des évolutions si nécessaire.

**L'ensemble du conseil vote pour la création du site internet par le biais de l'hébergeur OVH.**

## **5. École**

M. Le Maire commence par informer le conseil que la réouverture de l'école s'est faite de manière progressive à partir du 8 mai.

M. le Maire laisse désormais la parole à M. Loïc Oger, celui-ci- précise qu'une première réunion a eu lieu le vendredi 29 mai avec le personnel de l'école (enseignant, directeur et l'équipe municipale) afin d'élaborer le protocole sanitaire pour la réouverture de l'école, la garderie ainsi que la cantine.

Cette première réunion s'est basée sur un maximum de 50 enfants par jour, le protocole a été proposé à l'Association des Parents d'Élèves et un formulaire fut distribué afin d'estimer le nombre d'enfants susceptible de revenir à l'école.

M. Oger continue en précisant qu'une deuxième réunion, datant du 5 juin, a eu lieu afin de finaliser la rentrée. Avec le retour des formulaires, sur les 121 élèves 84 sont pour le retour avec 48 enfants pour la cantine et 28 enfants pour la garderie.

M. le Maire reprend la parole pour accentuer le fait qu'une association de tous les acteurs était indispensable, de plus les agents municipaux ont pu permettre d'identifier des éléments à résoudre pour un retour réussi.

## **6. Charte Éthique**

M. le Maire présente la charte éthique ANTICOR qui va plus loin que la charte des élus proposé par l'Association des Maires de France, il précise que la charte ANTICOR a été travaillée en amont. Pour les élus minoritaires, le détail de la charte va être lu. L'objectif principal de cette charte consiste à une dimension d'engagement supplémentaire.

M. le Maire commence la lecture de la charte en précisant le maintien de certaines mesures qui sont plus adaptées à de plus grosse commune.

Madame Baudoux prend la parole pour connaître les conséquences d'un refus de signer la charte par un élu.

M. le Maire précise que cette adhésion est volontaire et totalement libre, elle permet de renforcer la confiance avec les riviérois.

Mme. Debal prend la parole pour signifier à l'assemblée que cette charte est sensiblement la même que celle de l'Association des Maires de France, elle ajoute que cette charte ANTICOR est démesuré pour une commune comme RIVIERE.

M. le Maire conseille à Mme. Debal et aux élus de la minorité de bien lire cette charte pour bien identifier les engagements supplémentaires mais il rappelle que l'adhésion à la charte est volontaire et libre et qu'elle renforce la confiance avec les habitants.

Mme. Debal trouve la proposition de cette charte violente et favorise l'interprétation que le conseil municipal antérieur a fait.

M. le Maire précise que la proposition d'adhésion à cette charte n'est aucunement un acte pour décrédibiliser l'ancien conseil. Cet un engagement fort pour le mandat de 6 ans pour tous les élus signataires.

Mme. Baudoux rajoute que l'adhésion à cette charte est plus un engagement moral.

**M. le Maire invite chaque élu à venir signer la charte s'il le souhaite.**

**Ont signé la charte éthique tout les élus excepté Mme. Debal et M. Desailly.**

## **7. Questions diverses**

M. le Maire laisse la parole à Mme. Delvincourt concernant l'embellissement du village.

Mme. Delvincourt prend la parole afin de présenter au conseil qu'après un bilan avec M. Petit, responsable des services techniques, et tenant compte de l'avancement dans la saison, la priorité est de planter des fleurs annuelles dans les bacs.

L'objectif sur le long terme est de remplacer les plantes annuelles par des plantes vivaces qui sont moins fragiles et demandent moins d'eau. De plus, Mme. Delvincourt précise qu'il y a lieu de continuer ce qui a déjà été fait.

Concernant les talus, Mme. Delvincourt présente le projet d'engrainer les talus après un fauchage total des talus en septembre/octobre. Les habitants seront sollicités afin de fournir des graines pour permettre un coût moins important de ce projet.

Mme. Delvincourt continue en affirmant qu'il y aura toujours un accompagnement des bénévoles.

Mme. Delvincourt informe le conseil que l'opération « Villages fleuris » est annulée pour cette année, mais que la commune continuera sa participation les années suivantes.

M. le Maire remercie Mme. Debal pour son travail réalisé sur le mandat précédent, Mme. Debal lui précise que celui-ci a été fait sans indemnités.

M. le Maire continue en précisant que l'action de fleurissement actuelle va se poursuivre par une réflexion sur le moyen et long terme. De plus, M. le Maire souhaite que les élus et les habitants participent à ces projets.

Mme. Baudoux demande si la question concernant l'approvisionnement des graines par les habitants sera publiée sur le site internet.

Mme. Delvincourt lui répond par l'affirmative mais que cette question sera aussi publiée sur le bulletin communal.

M. le Maire prend la parole pour interroger le conseil sur la célébration du 13 et 14 juillet.

Mme. Delvincourt précise qu'il n'y aura pas de feu d'artifice car les rassemblements sont interdits, mais qu'un projet de pot de l'amitié sur les 4 hameaux est en cours de réflexion.

M. le Maire précise que ces projets seront susceptibles de varier avec l'évolution des consignes concernant les risques sanitaires, mais il souhaite, tout de même, faire une manifestation.

M. Contart et Mme. Delvincourt sont chargés de la célébration du 13 et 14 juillet.

M. Kulas intervient en demandant la diffusion des coordonnées de l'ensemble du conseil, aucun élu n'est contre la diffusion.

M. le Maire informe le conseil qu'il aura une visio-conférence, d'ici la fin de semaine, avec la Communauté Urbaine sur la problématique des centres de loisirs. M. Oger, adjoint à la jeunesse, est convié à cette réunion.

M. le Maire continue en proposant deux futures dates pour les réunions du conseil municipal : le jeudi 2 juillet et le mardi 28 juillet. Cette dernière sera consacrée au vote du budget.

Mme. Debal s'interroge sur la date de constitution des commissions, M. le Maire lui précise que le sujet des commissions sera traité lors de la prochaine réunion. Mme. Baudoux souhaite que les commissions prennent forme assez rapidement. M. Desailly s'interroge sur la faisabilité d'un budget sans commission travaux.

M. le Maire précise qu'il y aura à la fois du travail réalisé par des groupes de travail et qu'il y aura aussi des commissions.

Mme. Baudoux souhaite la diffusion de la liste des commissions à créer, à valider en conseil municipal.

M. le Maire est d'accord et encourage les élus à lui déclarer les sujets sur lesquels ils souhaitent s'engager réellement. M. Le Maire déclare ne pas vouloir des commissions qui soient des « coquilles vides ».

Mme. Debal déclare souhaiter faire partie de la commission travaux.

M. Ziolkowski rappelle notre engagement à solliciter la participation du public présent pendant à la réunion du conseil comme ce jour. M. le Maire confirme que cet engagement va être bien respecté. Le public va être de suite invité à donner son avis mais après que la séance du conseil soit levée.

Les sujets à l'ordre du jour ont été abordés.

Les débats sont clos.

La séance est levée à 20h54.

**Remarque :**

L'ensemble des signatures des conseillers municipaux approuvant ce compte-rendu a été volontairement masqué pour la diffusion en version électronique. La version officielle est disponible en mairie sur simple demande.